

Réunion de l'exécutif du CRAPO
Procès-verbal
Le mercredi 4 juin 2008



Membres présents :

Francois Zarraga
Daniel Charron
Francine Stuart
Jacques Marengère

Pierre Parker, représentant AFPC
Invité-e-s : Maria Fitzpatrick et Donald Roy

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion.

Il est proposé par Francine Stuart, appuyée Jacques Marengère, que l'ordre du jour soit adopté. Adopté.

2- Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 avril 2008.

Il est proposé par Francois Zarraga et appuyé de Francine Stuart, que le procès verbal de la réunion du 2 avril 2008 soit accepté. Adopté

3- Suivis de l'exécutif du 2 avril 2008

Pour la campagne fédérale : personne n'a encore offert ses services au mois de septembre 2008 en raison de 4 à 5 semaines pour couvrir la circonscription de Gatineau ; Francine Stuart et Daniel Charron se portent volontaires pour 2 semaines chacun.

4- Élections provinciales Québec : Plan d'action par la page web pour informer les membres.

Élection partielle dans Hull pour le provincial seulement Bill Clennett de Québec Solidaire a répondu.

5- Autres suivis :

- A) **RVO** : Pierre Lebel gardera contact avec le RVO pour les activités en collaboration avec la CSN et la FTQ.
- B) **Pensez public** : Le plan d'activité pour la saison estivale est détaillé par Pierre Parker. Par exemple, le CRAPO pourrait avoir un stand d'information au Festival des montgolfières en collaboration avec le comité des femmes de l'Outaouais dont la responsable est Louise Patrice. Le coût de location d'espace est de \$500 par jour pour une visibilité auprès de nos membres.
- C) **Rencontre des partis politiques** : On demandera aux partis politiques fédéraux de se joindre à la réunion du 25 juin 2008.
- D) **Révision des statuts** : Le CEA nous demande de réviser nos statuts et apporter des modifications nécessaires en vérifiant les statuts nationaux. Francois Zarraga se porte volontaire pour étudier les deux versions afin de voir s'il y a matière à changement nécessaire.
- E) **Étude sur la gestion des transports à Gatineau**. Le CRAPO va signer la lettre d'appui.

6- Rapport du président : Daniel Charron indique que l'élection de la nouvelle vice-présidente régionale a été décidée sur un seul vote. Le président du CRAPO a été élu vice-président régional suppléant.

7- Rapport du trésorier : Jusqu'ici le CRAPO a donné \$2,500 en dons et il reste environ \$8,500 au budget jusqu'au 31 décembre 2008. Il convient de revoir les sommes attribuées dans chaque poste de dépense.

8- Varia.

a) AGM du 25 juin 08 : Le lieu de l'AGM reste à être déterminer. Quant à l'ordre du jour, il est proposé d'inviter des candidats et députés fédéraux et de les interroger sur la pauvreté, le travail des jeunes, le prix de l'essence, etc.

b) Le poste de secrétaire. Lucie Guillemette n'est plus disponible pour ce poste. Il est proposé que les membres de l'exécutif prennent les notes pour le procès-verbal à tour de rôle et qu'on tente de trouver un membre intéressé à devenir secrétaire pour l'élection à l'assemblée générale annuelle d'octobre.

c) Nouveau président de la FTQ. Les membres de l'exécutif sont invités à rencontrer le nouveau président de la FTQ, Michel Arseneault, qui sera de passage à l'AFPC le 9 juin.

d) Centraide Outaouais. Il est important de faire partie du comité de financement de Centraide Outaouais. Il est proposé que le président du CRAPO siège sur le cabinet de la campagne Centraide en remplacement de Ed Cashman.

e) Manifestation des membres du Conseil du Trésor le 19 juin 08. Les membres sont invités à soutenir les membres de l'AFPC des tables de négociation du Conseil du Trésor lors de la manifestation du 19 juin. Cette manifestation se tiendra à l'Esplanade Laurier, devant les bureaux du Conseil du Trésor.

f) Motion sur les services en français donnés par l'AFPC.

Il est proposé par Francine Stuart, appuyée par François Zarraga que :

Attendu que la sous-section 5 de la section 28 des Statuts et règlements de l'AFPC, confie à l'AFPC le mandat de fournir des services dans la langue officielle selon le choix du membre; et

Attendu qu'aucune mesure, procédure ou mécanisme n'a été mis en place afin d'assurer que chaque membre puisse communiquer avec les dirigeants de l'AFPC dans les activités quotidiennes en utilisant la langue officielle préférée du membre, et que ce type de situations constitue « une omission... qui serait une discrimination... sur la base de la langue » et ainsi contrevient à la section 5, paragraphe (b) des Statuts et règlements de l'AFPC;

Il est résolu que le bureau de direction national, à partir de consultations auprès des membres touchés, examine tous les aspects de ce problème, identifie les solutions possibles et initie, dans la région de la capitale nationale, un projet pilote commençant au plus tard le 15 octobre 2010; et

Il est de plus résolu qu'un rapport décrivant les résultants, et les coûts s'il y a lieu, soit déposé au Congrès triennal de 2012 de l'AFPC, incluant la

recommandation d'un plan pour une implantation nationale si le projet pilote démontre des avantages concluants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.